



ASSURANCE SCOLAIRE

Tableau des garanties

LA PROTECTION PERSONNELLE		MONTANT	BABY	MATERNELLE	JUNIOR
Frais de soins (médicaux, pharmaceutiques, frais de transport, hospitalisation...)	Plafond sur la base de	15 250 € Frais réels	●	●	●
Frais supplémentaires : - Séjour en chambre particulière	Plafond/jour Maximum	46 € 920 €	●	●	●
- Location de téléviseur à l'hôpital	Plafond	77 €	●	●	●
- Frais d'accompagnant du parent au chevet de l'enfant hospitalisé	Plafond / jour Maximum	16 € 320 €	●	●	●
Prothèse dentaire si atteinte au germe de la dent définitive	Plafond/dent	400 €	●	●	●
Bris d'appareil orthodontique	Plafond	400 €			●
Bris de prothèse (auditive...)	Plafond	763 €			●
Bris, perte ou vol de lunettes ou de lentilles de contact dans la limite de 2 événements par an		200 €	●	●	●
Invalidité suite à accident* Exemple de calcul : pour une invalidité de 31% 75 000 € x 31 % = 23 250 €	de 0 à 5% de 6 à 15% de 16 à 30% de 31 à 50% de 51 à 70% de 71 à 85% de 86 à 100%	0 € 30 000 € 45 000 € 75 000 € 125 000 € 160 000 € 200 000 €	● ● ● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ● ●
Assistance d'une tierce personne majoration du capital invalidité de 25%			●	●	●
Frais d'aménagement du cadre de vie	Plafond	22 900 €	●	●	●
Frais d'obsèques	Plafond	3 100 €	●	●	●

LES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES		MONTANT	BABY	MATERNELLE	JUNIOR	
Frais de transport ⁽¹⁾ - à l'occasion de visite des parents à l'hôpital - à l'occasion de séances de rééducation ou de visites de contrôle	Plafond	382 €	●	●	●	
	Plafond	1 525 €	●	●	●	
Vol de fournitures scolaires (limité à 1 vol par an)	Plafond	155 €			●	
Domages au matériel confié	Plafond	15 250 €			●	
Domages au vélo suite à collision	Plafond	765 €			●	
Domages et vol d'un instrument de musique	Plafond	1 500 €			●	
Domages aux vêtements	Plafond	155 €	●	●	●	
Rachat de franchise responsabilité civile	Plafond	122 €	●	●	●	
Assistance à domicile - Garde à domicile (suite à accident* ou maladie) - École à domicile (suite à accident* ou maladie) - Transport du domicile à l'école (transport de l'enfant momentanément handicapé, du domicile à l'école) - Prise en charge de votre enfant (suite à hospitalisation, immobilisation de + de 5 jours ou décès d'un parent) • Déplacement d'un proche • Transfert chez un proche avec un accompagnateur • Intervention d'une assistante maternelle • Conduite à l'école	Maximum	Jusqu'à 30 h sur 1 mois	●	●	(pour les moins de 16 ans) ●	
	Franchise	2 jours ouvrés				
	Maximum	3h/jour ouvrable jusqu'à la reprise des cours			●	
	Franchise	2 semaines				
	Maximum	2 fois/jour ouvrable pendant 1 mois de date à date			●	
						(pour les moins de 16 ans)
			1 transport aller/retour	●	●	●
			1 transport aller/retour	●	●	●
	Maximum	30 h sur 1 mois	●	●	●	
	Maximum	2 fois/jour ouvrable 1 mois de date à date		●	●	
Assistance aux personnes : - Rapatriement sanitaire - Transport des parents au chevet de l'enfant - Soins médicaux à l'étranger - Secours sur piste	Plafond	Frais réels	●	●	●	
		Frais réels	●	●	●	
		80 000 €	●	●	●	
		Frais réels	●	●	●	

RESPONSABILITÉ CIVILE - DÉFENSE et RECOURS		MONTANT	BABY	MATERNELLE	JUNIOR
Responsabilité civile (sans franchise)		10 000 000 €	●	●	●
dont :					
- Dommages matériels* et immatériels*	Plafond	1 500 000 €	●	●	●
- Dommages causés par des données faisant l'objet d'un traitement informatisé	Plafond	10 000 €			●
Défense - Recours	Plafond	20 000 €	●	●	●

Les sommes indiquées ci-dessus constituent le maximum garanti par sinistre.

(1) L'utilisation d'une voiture particulière est indemnisée sur la base de 0,20 €/km.

* Cf. Lexique des conditions générales du contrat Tempo Enfants.